



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 14 décembre 2015 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00117 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un abri forestier de 23.8 mètres carrés. La superficie maximale pour un abri forestier au règlement de zonage no 2007-140, article 15.13 est de 20 mètres carrés donc une superficie excédante de 3.8 mètres carrés pour un abri forestier.

Identification du site concerné :

343, ch Lefebvre
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9222-39-3962-0-000-0000
Lot (s) : 2457325, 2238368, 2237572
Zone : A-5



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 27^e jour du mois de novembre deux mille quinze.

Louissette Tremblay
Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 27^e jour du mois de novembre 2015 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 27^e jour du mois de novembre deux mille quinze.

Louissette Tremblay
Louissette Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière